

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDYCAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ELIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 25 septembre 2024

Nombre de délégués membres en exercice : 58
Nombre de membres présents ou représentés : 16

Délibération n° 06-25/09/2024

Objet de la délibération : **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre 2024, à 16h00, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à la salle du Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2024.

Présents : Éric AUDIBERT, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Michel GROS, Carine PAILLARD, Franck PERO, Claude PORZIO, Jean-Michel CONSTANS, Jean-Luc LAUMAILLER, Pascal SIMONETTI, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Liliane LUONGO, Christian GHIANOMO, André ROUSSELET,

Absents ayant donné procuration : 1

Absents : 42

Secrétaire de séance : Monsieur André ROUSSELET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article l'article L. 332-8 2°,
VU le tableau des effectifs existant,
VU la saisine déposée au Centre de Gestion du Var pour demande d'avis au prochain Comité Social Territorial,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que dans le contexte de réorganisation des services après modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025, qu'il est nécessaire de recruter deux agents fonctionnaires pour assurer la continuité du service administratif,

AR Prefecture,
083 258302627-20240925-DEL 06 25092024-DE
Reçu le 01/10/2024
Ministère, 02/10/2024

CONSIDERANT qu'il est proposé la création et la suppression de postes permanents correspondant au tableau ci-dessous :

Créations de postes :

TYPE	FILIERE	CAT	STATUT	CADRE D'EMPLOI	GRADES	NOMBRE	DATE DE CREATION
Permanent	Administrative	A	Fonctionnaire	Attaché	Attaché	1	01/01/2025
Permanent	Administrative	B	Fonctionnaire	Rédacteur	Rédacteur	1	01/01/2025

Suppression de poste :

TYPE	FILIERE	CAT	STATUT	CADRE D'EMPLOI	GRADES	NOMBRE	DATE DE CREATION
Permanent	Administrative	C	Fonctionnaire	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	01/01/2025

Il est demandé au Comité Syndical :

D'APPROUVER la création et la suppression de postes permanents tel que présenté ci-dessus

DE PRECISER que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence au 1^{er} janvier 2025. Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.
DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

Fait et délibéré à Brignoles,
Le 25 septembre 2024

Le Président
Eric AUDIBERT

